Note **Informative**



29 JANVIER 2021

Nouveau Titre de Sejour pour les citoyens britanniques beneficiaires de l'Accord de Sortie - *Brexit*

Après la fin de la période transitoire, le 31 décembre 2020, les citoyens britanniques résidant au Portugal doivent échanger leur titre de séjour actuel, délivré en tant que citoyen de l'Union Européenne, contre le nouveau titre de séjour créé par le Service des Étrangers et des Frontières (*SEF*), qui confirme leur statut de résident en vertu de l'Accord de Sortie.

Pour obtenir ce nouveau titre de séjour, ces citoyens doivent s'inscrire sur le nouveau Portail du SEF pour le Brexit¹, à condition de remplir les conditions suivantes :

- 1. Être citoyen du Royaume-Uni ;
- 2. Posséder un passeport en cours de validité;
- 3. Posséder un document de résidence délivré par les autorités portugaises Certificat d'Enregistrement de Citoyen de l'Union Européenne délivré par la Municipalité ou Certificat de Résidence Permanente de Citoyen de l'Union Européenne délivré par le SEF.

Pour s'inscrire sur le nouveau portail du SEF pour le Brexit, il est nécessaire de créer un compte d'accès, en saisissant ses données personnelles. Une fois votre demande soumise, il sera possible de télécharger la preuve en format numérique - un document, à lire par *QR Code* – qui pourra être imprimé et utilisé lors de voyages pour prouver la résidence au Portugal.

Ensuite, le SEF informera le citoyen par courrier électronique de la nécessité de se rendre dans un poste du SEF pour y recueillir les données biométriques (photographie, signature et empreintes digitales) à inclure dans le nouveau permis de séjour. Le service sera réalisé dans la Municipalité de la zone de résidence.

PARES | Advogados est disponible pour fournir des informations sur le nouveau permis de séjour aux citoyens britanniques bénéficiaires de l'Accord de Sortie, d'une manière plus concrète et adaptée à la réalité de chaque client, et est en mesure de fournir toute l'aide nécessaire à cet égard.

Maria Marreiros

mm@paresadvogados.com

Cette Note Informative s'adresse aux clients et aux avocats et ne constitue pas une publicité. Sa copie, sa diffusion ou toute autre forme de reproduction est interdite sans l'autorisation expresse de ses auteurs. Les informations fournies sont de nature générale et ne dispensent pas de l'obligation de recourir à un conseil juridique avant toute décision sur la question concernée. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Maria Marreiros (mm@paresadvogados.com).

¹ Brexit.sef.pt